

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N° 764

Sécurisation des circulations piétonnes sur le boulevard
du Pont Neuf

Commune de MALESTROIT

Juillet 2021



DIRECTION DES ROUTES
ET DE L'AMÉNAGEMENT
Agence Technique
Départementale Nord-Est

Objet de l'opération

Dans le cadre d'une rénovation du plan routier départemental, l'opération consiste à modifier le profil en travers au droit du « pont neuf », afin d'établir une sécurisation des circulations piétonnes.

Les trottoirs actuels de largeur limitée seront remplacés par un trottoir unique en amont de 1,80m et un butte-roule de 0.40m en aval.

La mise en œuvre d'une étanchéité sur l'ouvrage précèdera la mise en place de la nouvelle structure de chaussée.

Ces travaux engendreront un déplacement des réseaux en place par les concessionnaires et nécessiteront des phases d'alternat ou de déviation conséquentes. **L'information est faite suffisamment tôt afin que les usagers et entreprises locales puissent s'organiser en conséquence. Une réunion publique avait eu lieu en septembre 2020 pour alerter.**

La commune prévoit des itinéraires de continuité piétonnes sur les cheminements communaux.

Plan de situation



Désignation des intervenants

Maîtrise d'ouvrage : Département du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement
(suivi chantier : DRA/ATD Nord Est)

Montant de l'opération : 203 641,00 € TTC

Les travaux seront réalisés par l'entreprise CHARIER TP

Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

Durée fin de chantier

Le chantier a commencé mi-juin par les interventions des concessionnaires :

- Eau du Morbihan (réseau eau potable).
- Orange (réseau télécom).
- GrDF (canalisation gaz).
- ENGIE pour Morbihan énergie (Eclairage public).

Charrier TP, titulaire de marché voirie, est intervenu à partir du 3 mai 2021, avec une durée de chantier initiale de 3 mois.

A la date 06 juillet 2021, sauf conditions météorologies défavorables, sont prévues :

- La fin des travaux d'enrobé le vendredi 23 juillet
- La réalisation signalisation horizontale et finitions chantier le lundi 26 juillet.
- La remise en circulation le mardi 27 juillet 2021.

Information et déviations durant les travaux

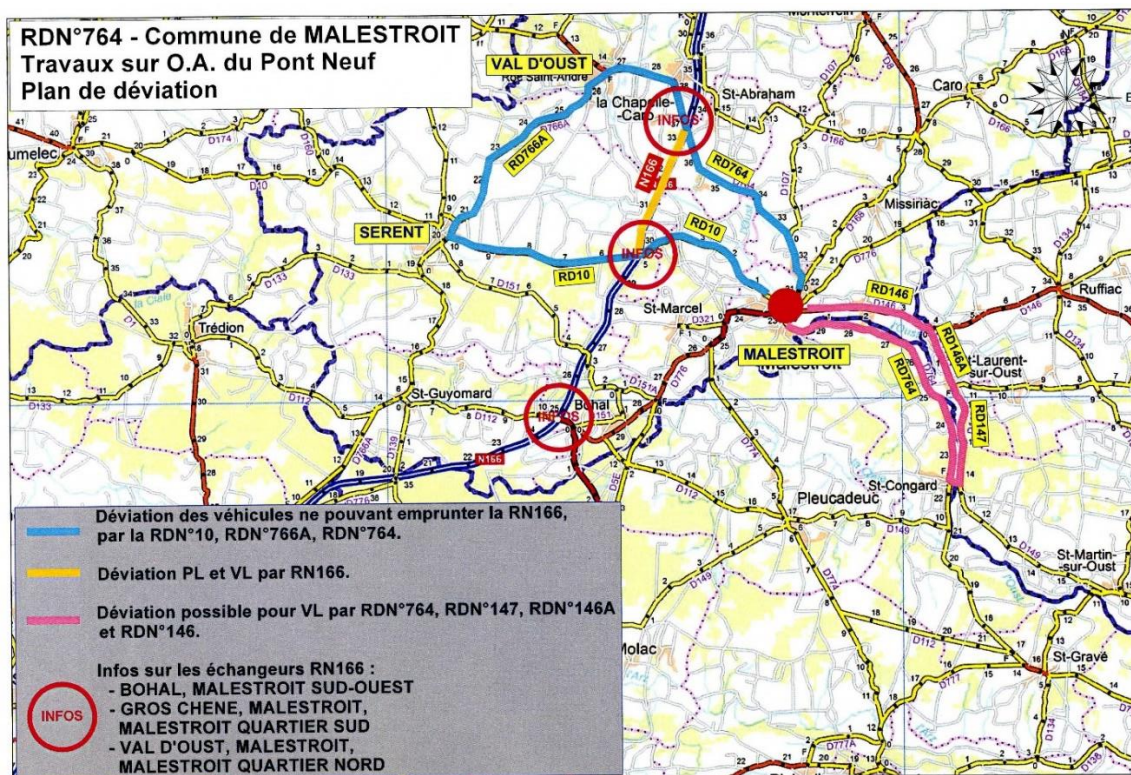
La gestion de la déviation sera de la responsabilité des services de la direction des routes et de l'aménagement (agence technique Nord-Est).

L'entreprise en charge des travaux sera responsable du barriérage et de la protection de son chantier tout au long de la durée des travaux.

Pendant les travaux l'accès des riverains sera maintenu.

Les travaux se dérouleront sous route barrée et nécessiteront la mise en place de déviations de circulation à partir de début mai 2021 à fin juillet 2021.

. Les usagers seront invités à utiliser les itinéraires indiqués ci-dessous :



Reprise du chantier dans le contexte COVID19

L'ensemble de la chaîne des intervenants (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprises) s'est mis d'accord sur une reprise du chantier, conformément au guide de l'OPPBTP (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics) et au processus défini permettant de vérifier que toutes les conditions sanitaires étaient remplies pour permettre une reprise de l'activité sur le site concerné (proposition entreprise).

Communication

La fiche d'information travaux sera mise à jour périodiquement si nécessaire et sera publiée afin de prévenir des éventuelles contraintes de chantier à la circulation.



Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers : restez vigilant et respecter les agents qui interviennent sur les chantiers dans le but d'améliorer les conditions de circulation.

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (directeur adjoint en charge communication/cabinet) : 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur des routes et de l'aménagement) : 02 97 54 83 60

email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.